

**PROCES - VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
"ESSOR DU RHIN" A FESSENHEIM  
SEANCE DU 30 AOUT 2010**

Lundi 30 août 2010 à 20 heures, le Conseil communautaire s'est réuni au siège de la Communauté de communes sous la présidence de M. André ONIMUS, Président.

M. le Président souhaite la bienvenue aux personnes présentes puis aborde l'ordre du jour en précisant que, dans le cadre de l'extension de la Zone d'activités de la Hardt, il propose d'ajouter un point 2.3 relatif à la mise en sous-terrain de la ligne HTA. Le conseil communautaire approuve.

<b>Ordre du jour</b>
----------------------

1. Approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Communautaire du 26 juillet 2010.
2. Zone d'activités de la Hardt
  - 2.1 Acte spécial de sous-traitance
  - 2.2 Demande de prêt bancaire
  - 2.3 Mise en sous-terrain de la ligne HTA
3. Pépinière d'entreprise "la Ruche"
  - 3.1 Règlement intérieur
  - 3.2 Bilan des activités période estivale et programme de formations
  - 3.3 Demande de prêt bancaire
4. Demande de retrait dérogatoire de la commune de Balgau
  - 4.1 Confirmation de l'intérêt du maintien au sein de la Communauté de Communes Essor du Rhin (décision du 26 octobre 2009)
  - 4.2 Conditions financières et patrimoniales de sortie
5. Charte intercommunale – validation du programme 2010
6. Ressources humaines
7. Maîtrise d'ouvrage déléguée
  - 7.1 Balgau: éclairage public 3ème tranche – Demande de quitus
  - 7.2 Blodelsheim: création d'un espace culturel et sportif – Demande de quitus
  - 7.3 Hirtzfelden: rénovation de la chapelle de l'église – Choix SPS et CT
  - 7.4 Roggenhouse: mise aux normes de la Mairie – Validation APS, attribution fonds de concours et demandes de subventions
8. Divers
9. Informations

**1. Approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Communautaire du 26 juillet 2010.**

Le procès-verbal de la séance du 26 juillet 2010 est approuvé sans observation.

## **2. Zone d'activités de la Hardt**

### **2.1 Acte spécial de sous-traitance**

Rapporteur : Patrice WALTISPERGER, Vice-président.

Les travaux de viabilisation de la troisième tranche ont débuté le 05 juillet pour le lot n°1 « Voirie – Réseaux humides ».

A ce stade de l'opération, la Sté WERNER & Cie, titulaire du lot, présente un sous-traitant à paiement direct, à savoir :

- Société TPA de Mulhouse pour la réalisation de longrines béton et pose de bordures.

Le montant de la sous-traitance est de 25 235,60 € TTC.

Conformément au Code des Marchés Publics (art. 114-2° et 115-1°), en cas de sous-traitance, l'acheteur public est amené à en délibérer et, le cas échéant, valider les modalités financières y relatives (paiement direct).

Suite à l'exposé de M. Patrice WALTISPERGER, Vice-président, et après en avoir délibéré,

### **Le conseil communautaire**

### **Autorise**

### **M. le Président ou son représentant à signer l'acte spécial de sous-traitance.**

### **2.2 Demande de prêt bancaire**

Rapporteur : Etienne SIGRIST, Vice-président.

Face au décalage de la vente de terrains et du versement des subventions allouées par les partenaires financiers de l'opération, il est nécessaire de solliciter un prêt d'un montant de 626 280 €. Une consultation avait été lancée auprès de quatre organismes bancaires.

La Caisse d'Épargne, mieux disante, a fait les propositions suivantes :

- Durée : 5 annuités
- Taux fixe : 1,86 %.
- Périodicité des remboursements : trimestrielle
- Type d'échéances : constantes
- Frais de dossier : 300 €
- Total des intérêts : 30 578,10 €

Suite à l'exposé de M. Etienne SIGRIST, Vice-président, et après en avoir délibéré,

## **Le Conseil communautaire**

### **Décide**

**De contracter un prêt de 626 280 € auprès de la Caisse d'Epargne aux conditions énumérées ci-dessus**

**Et**

### **Mandate**

**M. le Président ou son représentant pour signer tous les documents relatifs à cet emprunt.**

### **2.3 Mise en sous-terrain de la ligne HTA**

Rapporteur : Patrice WALTISPERGER, Vice-président.

Dans le cadre de la viabilisation de la zone d'activité de la Hardt, un marché relatif à l'enfouissement de la ligne HTA (20.000 volts) est nécessaire.

Après consultation, quatre demandes de dossiers ont été faites et deux offres déposées.

Après vérification des offres et négociation, l'entreprise ETPE a été retenue pour un montant de 77.740 € TTC.

Les crédits nécessaires sont à prendre à l'article 231361 du BP 2010.

Suite à l'exposé de M. Patrice WALTISPERGER, Vice-président, et après en avoir délibéré,

## **Le conseil communautaire**

### **Autorise**

**M. le Président ou son représentant à signer le marché avec l'entreprise ETPE pour un montant de 77.740 € TTC.**

## **3. Pépinière d'entreprise "la Ruche"**

### **3.1 Règlement intérieur**

Rapporteur : Patrice WALTISPERGER, Vice-président.

Le Conseil communautaire, par délibération du 26 octobre 2009, a décidé la gestion en régie directe de la Ruche.

La bonne gestion de l'établissement demande l'adoption d'un règlement intérieur par le Conseil communautaire.

Un projet de règlement intérieur a été transmis préalablement à la réunion à chaque délégué communautaire ainsi qu'une série de pièces annexes (conventions d'occupation précaire, contrat de mise à disposition de salles, état des lieux, plans...).

Suite à l'exposé de M. Patrice WALTISPERGER, Vice-président, et après en avoir délibéré,

**Le Conseil communautaire**

**Adopte**

**Le projet de règlement intérieur tel qu'il figure en annexe.**

### **3.2 Bilan des activités période estivale et programme de formations**

Rapporteur : Patrice WALTISPERGER, Vice-président.

Depuis l'inauguration de la Ruche le 11 juin dernier, quatre créateurs d'entreprises se sont installés dans la Pépinière d'entreprises. L'espace formations est, quant à lui, mis à disposition d'un premier organisme de formations venu dispenser des cours de langues aux habitants du territoire.

L'activité dans les locaux de la Ruche a démarré dès l'ouverture du bâtiment au public.

En parallèle, les réserves sur les travaux sont peu à peu levées et l'équipement de cet outil de développement économique est désormais presque achevé.

Un programme de formations a été échafaudé jusqu'à la fin de l'année et des partenariats sont en cours d'expérimentation avec le Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon, l'UP Régio et le Pôle Emploi. Les visites du bâtiment se poursuivent avec d'autres partenaires ou utilisateurs potentiels (CCI, EDF, etc.).

Des supports de communication seront encore élaborés afin de commercialiser la Ruche au de-là du territoire (plaquette spécifique). Les premiers échanges d'expériences entre gestionnaires de pépinières d'entreprises montrent le bon démarrage de l'équipement de la Communauté de communes.

Cinq nouvelles demandes d'entrée de créateurs d'entreprises sont enregistrées. L'instruction des dossiers complets sera faite lors du prochain comité d'agrément vraisemblablement début octobre.

**Le Conseil communautaire en prend acte.**

Observations : Julian WÜRTENBERGER, Ministerpräsident de Fribourg, invité par le Groupement Local de Coopération Transfrontalière, se rendra à la Ruche le 31 août 2010 pour visiter l'établissement.

### **3.3 Demande de prêt bancaire**

Rapporteur : Etienne SIGRIST, Vice-président.

Face au décalage du versement des subventions allouées par les partenaires financiers de l'opération et pour financer la part résiduelle intercommunale de la construction de la Pépinière d'entreprises, il est nécessaire de solliciter un prêt d'un montant de 1 500 000 €. Une consultation avait été lancée auprès de quatre organismes bancaires.

La Caisse d'Epargne, mieux disante, a fait les propositions suivantes :

- Durée : 5 annuités
- Taux fixe : 1,86 %.
- Périodicité des remboursements : trimestrielle
- Type d'échéances : constantes
- Frais de dossier : 1 200 €
- Total des intérêts : 73 237,50 €

Suite à l'exposé de M. Etienne SIGRIST, Vice-président, et après en avoir délibéré,

### **Le Conseil communautaire**

#### **Décide**

**De contracter un prêt de 1 500 000 € auprès de la Caisse d'Epargne aux conditions énumérées ci-dessus**

**Et**

#### **Mandate**

**M. le Président ou son représentant pour signer tous les documents relatifs à cet emprunt.**

#### **4. Demande de retrait dérogatoire de la commune de Balgau**

##### **4.1 Confirmation de l'intérêt du maintien au sein de la Communauté de Communes Essor du Rhin (décision du 26 octobre 2009)**

Rapporteur : André ONIMUS, Président.

M. le Président demande à M. Fabrice KRIEGER, Directeur Général des Services de la Communauté de communes, de donner lecture du courrier de la Préfecture daté du 9 juillet 2010. La Communauté de communes est invitée à transmettre pour la mi-septembre la délibération portant sur les points suivants :

- La confirmation de l'intérêt de garder BALGAU et, dans ce cas, les précisions sur les modalités qui seront mises en œuvre pour permettre l'exercice de l'ensemble des compétences pour cette commune.
- Les conditions financières et patrimoniales de sortie de BALGAU.

M. le Président précise qu'en plus de la délibération demandée un dossier complet sera communiqué aux services de la Préfecture.

Pour mémoire, par délibération du 26 octobre 2009, le Conseil communautaire s'était prononcé pour le maintien de la commune de BALGAU au sein de l'intercommunalité.

L'intérêt du maintien exposé lors de ce Conseil communautaire est multiple et rappelé ci-dessous :

- **Historique** :

Demande d'entrée de la commune de BALGAU est justifiée en 1983 par la proximité avec la commune de FESSENHEIM et l'utilisation par les habitants de BALGAU des commerces et services présents à FESSENHEIM. La commune de Namsheim avait aussi pris contact avec l'Essor du Rhin au début des années 80 et étudiait un rapprochement.

- **Cohérence territoriale** :

Ancrage de la commune de BALGAU dans le bassin de vie et d'emploi de Fessenheim.

Forte utilisation par les habitants et entreprises de BALGAU des services communautaires présents à Fessenheim (Relais Assistantes Maternelles, Crèche halte-garderie, Déchetterie, Plateforme recyclage Harthlé, Zone Industrielle Koechlin, Pépinières d'entreprises & Espace formation « La Ruche », Transport à la Demande, Encadrement sportif à la piscine et au gymnase pour les enfants scolarisés en primaire).

Continuité du tissu urbain entre les communes de BALGAU et FESSENHEIM. La lecture des cartes IGN et les photos aériennes en attestent.

- **Confirmation réglementaire** :

Antériorité d'entrée de la commune de BALGAU dans un EPCI à fiscalité propre (arrêté préfectoral du 24 septembre 1984).

Adhésion de la commune de BALGAU au travers de la Communauté de communes à un Schéma de Cohérence Territoriale Rhin-Vignoble-Grand Ballon (arrêté préfectoral du 27 mars 2007).

Adoption par la commune de BALGAU de la révision des statuts de la Communauté de communes Essor du Rhin avec définition de l'intérêt communautaire (arrêté préfectoral du 8 août 2006).

Documents d'urbanisme respectifs des communes de BALGAU et de FESSENHEIM témoignent de la juxtaposition de zones urbaines entre les deux communes.

Ce maintien permet d'assurer un fonctionnement optimal des services communautaires énumérés précédemment, de valoriser les derniers investissements réalisés à Fessenheim (extension de la Zone Industrielle Koechlin, construction d'une Pépinière d'entreprises et Espace formation « La Ruche »), mais surtout ne grève pas l'ensemble des futurs projets communautaires dont l'implantation est prévue à moins de 5 km de la commune de BALGAU (construction d'une piscine intercommunale à Fessenheim principalement, aménagement des îles du Rhin, extension du réseau de pistes cyclables dans une moindre mesure).

Ce maintien permet également de garantir la pertinence des périmètres des Syndicats Mixtes auxquels adhère la commune de BALGAU au travers de la Communauté de communes.

M. Pierre ENGASSER, Vice-président et délégué communautaire de la commune de BALGAU, indique que le Conseil municipal de BALGAU avait pris acte de la volonté intercommunale de maintenir BALGAU dans l'Essor du Rhin. Cependant le Conseil municipal de BALGAU a sollicité le Préfet pour la mise en œuvre de la procédure dérogatoire de retrait pour pouvoir adhérer à la nouvelle Communauté de communes du Pays de Brisach. Il tient à préciser cela car aucune délibération communale en ce sens n'était parvenue à la communauté de communes depuis celle prise le 16 septembre 2009.

M. Pierre ENGASSER rappelle que la principale raison de cette demande de retrait dérogatoire est financière. Il précise que la sortie du SIVOM du Pays de Brisach représente un manque à gagner de l'ordre de 620 000 € d'aide à l'investissement et 16 500 € d'aide au fonctionnement pour la commune de BALGAU. Cette aide est liée à l'opération d'extension de l'école avec construction d'un périscolaire. La commune de BALGAU devra en outre prendre en charge l'assainissement collectif, la Communauté de communes Essor du Rhin n'ayant pas cette compétence. Une consultation de la population à laquelle ont répondu 30 % des personnes inscrites sur les listes électorales donne le résultat de 2/3 sont pour le rattachement au Pays de Brisach.

Puis M. le Président indique les modalités qui seront mises en œuvre pour permettre l'exercice de l'ensemble des compétences pour la commune de BALGAU, à savoir :

- **Gestion des déchets** :

Ordures Ménagères : collecte et traitement via une convention avec la Communauté de communes du Pays de Brisach le temps que le contrat actuel s'achève ou via un avenant au contrat actuel de la Communauté de communes Essor du Rhin avec rajout de la commune dans le périmètre de ramassage

Déchetterie : service déjà assuré pour les habitants de Balgau à Fessenheim

- **Petite Enfance** :

Relais Assistantes Maternelles : service déjà assuré pour les parents et assistantes maternelles de Balgau à Fessenheim.

Structures d'accueil (crèches-haltes-garderies) : service déjà assuré pour les parents de Balgau à Fessenheim (la commune de Balgau étant même le second utilisateur de ce service).

- **Assainissement** :

La Communauté de communes n'a pas la compétence. Le plus souvent, le traitement se fait via un syndicat multi communal.

- **Fonds de concours** : la Communauté de communes attribue des fonds de concours aux communes membres moins bien dotées. Ainsi 100 000 € de reversement aux communes sont inscrits au BP 2010. L'éligibilité de la commune de Balgau sera rediscutée dans le cadre du vote du BP 2011 (délibération du 29 mars 2010).

Dans le cas du maintien de BALGAU, M. Pierre ENGASSER exige le maintien du ramassage des ordures ménagères en bac pour les habitants de la commune de BALGAU.

M. le Président informe encore de la procédure qui va suivre. Si la Communauté de communes du Pays de Brisach accepte l'admission de BALGAU, la procédure prévoit la saisine de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) en formation restreinte afin qu'elle donne un avis sur la demande de retrait de la commune de BALGAU. Après avis de cette commission, la Préfecture prendra alors une décision.

Pour conclure, il demande ensuite que le Conseil communautaire confirme la décision prise le 26 octobre 2009.

#### **Le conseil communautaire**

**Par 20 voix pour et 2 contre**

**Confirme**

**La décision prise le 29 octobre 2009 de maintenir la commune de BALGAU dans la Communauté de communes Essor du Rhin**

#### **4.2 Conditions financières et patrimoniales de sortie**

Rapporteur : André ONIMUS, Président.

Dans l'hypothèse de retrait de la commune de BALGAU, la Préfecture demande dans son courrier daté du 9 juillet à la Communauté de communes de définir les conditions financières et patrimoniales de sortie de la Communauté de communes et des Syndicats Mixtes auquel adhère la commune de BALGAU au travers de la Communauté de communes.

Il va de soi que la somme à mettre à la charge de la commune de BALGAU est une proposition. Elle a été calculée le plus objectivement possible et un accord doit être trouvé entre le conseil de communauté et le conseil municipal de BALGAU.

Renseignements pris auprès de l'Assemblée de Communauté de France (ADCF) et auprès d'EPCI ayant perdu une commune, c'est le critère du nombre d'habitants qui a été utilisé pour déterminer cette charge.

- **Participation à l'encours de la dette :**

Trois emprunts ont été contractés par la Communauté de communes pour financer des biens réalisés dans le cadre de l'exercice des compétences intercommunales (Gendarmerie Nationale, Zone d'activités de la Hardt et Pépinière d'entreprises). Le solde de l'encours de la dette contractée est à répartir entre la commune de BALGAU et la Communauté de communes.

La somme à mettre la charge de la commune de BALGAU est 246 403,22 € (voir annexe).



- **Participation aux engagements financiers pluriannuels :**

Pour certains services communautaires, la Communauté de communes a un engagement financier pluriannuel envers un tiers qui est versé annuellement et forfaitairement. Cela concerne les Syndicats Mixtes (notamment celui de l'EHPAD « Les Molènes » et le Groupement Local de Coopération Transfrontalière) auquel adhère la commune de BALGAU au travers de la Communauté de communes, mais aussi l'association de Gestion de la Petite Enfance (structures Petite Enfance).

Proportionnellement la contribution des sept autres communes augmentera avec la sortie de Balgau. Les conditions financières doivent encore être arrêtées précisément (voir annexe).

Par contre, pour les services assurés par un tiers pour lesquels la CCER a un engagement financier pluriannuel versé annuellement en fonction du nombre d'habitants et/ou de la superficie du territoire (SCOT, du Pays, Office de Tourisme Intercommunal et Mission Locale Jeunes), la somme à mettre à la charge de la commune de BALGAU est 0 € (voir annexe).

En outre, il est remarqué que plusieurs services communautaires gérés en régie directe sont déficitaires (Relais Assistantes Maternelles, Pépinière d'entreprises & Espace formations « La Ruche »). Il est très délicat de calculer la somme à mettre à la charge de la commune de BALGAU.

- **Liquidation des opérations réalisées en maîtrise d'ouvrage déléguée :**

Enfin, il est rappelé que la liquidation des opérations en Maîtrise d'Ouvrage Déléguée (MOD) confiée par la commune de BALGAU à l'intercommunalité n'est pas réalisée.

Il s'agit notamment de l'opération d'extension de l'école avec construction d'un périscolaire pour laquelle le quitus n'a pas encore été donné par la commune sachant que les travaux ne sont pas tous parfaitement exécutés (lot sanitaire et lot chauffage-ventilation) et, qu'en conséquence, le contrat de maîtrise d'œuvre n'est également pas soldé.

Le plan de financement de l'opération fait aussi apparaître un prêt de la CAF de 31 400 € contracté par la Communauté de communes, maître d'ouvrage déléguée, et remboursé annuellement par la commune de BALGAU après émission d'un titre par la Communauté de communes.

Ici la somme à mettre à la charge de la commune de BALGAU est de l'ordre de 31 400 € (voir annexe).

Par contre, en ce qui concerne les conditions patrimoniales, aucun bien meuble ou immeuble n'a été mis à disposition de la Communauté de communes par la commune de BALGAU et inversement seuls quelques conteneurs de recyclage (Points d'Apport Volontaire) sont installés par la Communauté de communes dans la commune.

M. le Président conclut en disant que s'il fallait se résoudre à la sortie de la commune de BALGAU, les habitants de la commune ne pourront plus prétendre à l'accès aux services communautaires aux conditions actuelles.

**Le Conseil communautaire en prend acte.**

## **5. Charte intercommunale – validation du programme 2010**

Rapporteur : M. André ONIMUS, Président.

Dans le cadre de la nouvelle contractualisation avec le Conseil Général du Haut-Rhin 2010-2013, une enveloppe annuelle est allouée pour le développement local à hauteur de 40.000 € à l'échelle du territoire Florival-Vignoble-Plaine du Rhin (25.000 € pour l'investissement et 15.000 € pour le fonctionnement).

Quatre opérations sont proposées à l'accord du Conseil communautaire dans la Charte de développement local – programme d'actions 2010, à savoir :

- Opération n°1 : Travaux de renaturation comprenant la réalisation d'un biotope à vocation pédagogique pour 30.000 € HT
- Opération n° 2 : Mise en place et pérennisation d'un marché de producteurs locaux pour 10.000 € TTC
- Opération n° 3 : Aide à l'association des artisans commerçants du territoire – EPH pour 5.000 € TTC
- Opération n° 4 : Aide aux associations porteuses d'un projet d'intérêt supra communal ou intercommunal – ECS pour 21.000 € TTC

Sous réserve de l'acceptation de ces opérations par le Conseil Général, 40% des coûts seront pris en charge par l'instance départementale.

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

**Le conseil communautaire**

**Valide le programme d'actions 2010 de la charte intercommunale tel qu'il figure ci-dessus**

**Et**

**Autorise**

**M. le Président ou son représentant à solliciter l'aide financière départementale et à signer tous les documents relatifs à ce programme.**

## **6. Ressources humaines**

Rapporteur : André ONIMUS, Président.

### **6.1. Recrutement de l'animateur (trice) polyvalente de la pépinière d'entreprises « la Ruche »**

Par délibération du 25 janvier 2010, le conseil communautaire a décidé la création de deux nouveaux postes afin d'assurer la gestion de la pépinière d'entreprises. Les profils de postes recherchés étaient les suivants :

- Gestionnaire de « la Ruche »
- Assistant(e) polyvalent(e) pépinière et plateforme de formation « la Ruche »

Les postes ont été créés avec effet au mois d'avril, mais l'embauche des deux collaborateurs (trices) devait être échelonnée en fonction des besoins.

Le premier poste de gestionnaire de la pépinière a été pourvu le 6 mai 2010.

Monsieur le Président propose de lancer la publicité de la vacance du second poste auprès de centre de gestion de la FPT pour une embauche au 1<sup>er</sup> octobre 2010.

Il s'agit d'un emploi spécifique de cadre B à temps complet.

L'agent aura notamment en charge l'animation de la structure, la facturation des loyers et charges, l'accueil du public, la logistique du bâtiment. Des missions complémentaires seront également affectées au poste (actions culturelles notamment en lien avec l'espace formations de la Ruche).

**Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2010.**

**Le conseil communautaire en prend acte.**

#### **6.2. Mise à jour du tableau des effectifs : transformation d'un poste de catégorie C en B**

Le poste d'animatrice touristique et transfrontalière est vacant. Aux vues de l'évolution des missions liées à ce poste et des autres projets à venir, Monsieur le Président propose de transformer le poste inscrit dans le tableau des effectifs sous le grade d'adjoint administratif de première classe (catégorie C) en rédacteur (catégorie B).

Il propose de lancer le recrutement d'un agent de catégorie B, à temps complet.

La publication de la création de ce poste sera effectuée auprès du centre de gestion, après avis de la Commission technique paritaire (CTP), afin de pouvoir démarrer la procédure de recrutement dès le mois de septembre.

Pour mémoire, ce poste est financé à 50 % par le Groupement Local de Coopération Transfrontalière.

**Le conseil communautaire est invité à solliciter l'avis de la CTP et à adopter le tableau des effectifs modifié comme sus indiqué.**

**Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2010.**

*Observation : M. le Président informe le conseil communautaire du non renouvellement du CDD du collaborateur embauché pour faire face à une surcharge importante de travail depuis le mois d'août 2008. Son contrat arrive à échéance le 31 décembre 2010. Le poste reste néanmoins ouvert au tableau des effectifs.*

## **7. Maîtrise d'ouvrage déléguée**

### **7.1 Balgau: éclairage public 3<sup>ème</sup> tranche – Demande de quitus**

Rapporteur : Pierre ENGASSER, Vice-président.

La Communauté de communes a été chargée de la maîtrise d'ouvrage déléguée pour la mise aux normes de l'éclairage public (3<sup>ème</sup> tranche) à Balgau.

A ce jour, l'opération est achevée et toutes les factures mandatées.

Afin de se voir libérer de tout engagement et de permettre à la commune d'intégrer les biens dans son patrimoine, la Communauté de communes sollicite le quitus du maître d'ouvrage en vue de la remise des ouvrages.

L'opération s'équilibre de la manière suivante :

Dépenses (Art. 458181) : 40.604,30 €

Recettes (Art. 458281) : 40.604,30 €

La valeur du bien à intégrer dans le patrimoine communal est dès lors de : 40.604,30 €

Suite à l'exposé de M. Pierre ENGASSER, Vice-président, et après en avoir délibéré,

#### **Le Conseil communautaire**

- **arrête les comptes tels que présentés,**
- **demande le quitus à la commune de Balgau**

**Et**

- **autorise le Président ou son représentant à engager toutes démarches nécessaires.**

### **7.2 Blodelsheim: création d'un espace culturel et sportif – Demande de quitus**

Rapporteur : Patrice WALTISPERGER, Vice-président.

La Communauté de communes a été chargée de la maîtrise d'ouvrage déléguée pour la création d'un espace culturel et sportif à Blodelsheim.

A ce jour, l'opération est achevée et toutes les factures mandatées.

Afin de se voir libérer de tout engagement et de permettre à la commune d'intégrer les biens dans son patrimoine, la Communauté de communes sollicite le quitus du maître d'ouvrage en vue de la remise des ouvrages.

L'opération s'équilibre de la manière suivante :

Dépenses (Art. 45817) : 1.095.336,65 €

Recettes (Art. 45827) : 1.108.629,37 €

Solde créditeur : 13.292,72 € (reversé à la commune de Blodelsheim)

La valeur du bien à intégrer dans le patrimoine communal est dès lors de : 1.095.336,65 €

Suite à l'exposé de M. Patrice WALTISPERGER, Vice-président, et après en avoir délibéré,

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,**

- **arrête les comptes tels que présentés,**
- **demande le quitus à la commune de Blodelsheim**

**Et**

- **autorise le Président ou son représentant à engager toutes démarches nécessaires.**

### **7.3 Hirtzfelden : Rénovation de la chapelle de l'église – Choix SPS et CT**

Rapporteur : Frédéric GOETZ, Vice-président.

Le lancement de la consultation relative aux travaux est programmé courant septembre. Le choix des prestataires sera entériné au prochain conseil communautaire. Les travaux devant ainsi débuter fin octobre pour une durée de deux mois. 5 lots sont prévus.

A ce stade de l'opération, il s'agit de désigner le bureau de contrôle technique et le coordonnateur SPS.

Après consultation et négociation, il est proposé de retenir les bureaux suivants :

- Mission SPS : APAVE Alsacienne (Horboung-Wihr) pour un montant de 1.119,46 € TTC
- Contrôle technique : APAVE Alsacienne (Mulhouse) pour un montant de 2.152,80 € TTC

L'estimatif des travaux révisé est de 46.795,05 € TTC. Les crédits sont à prendre à l'article 458X301 du BP 2010. Ils seront réajustés après ouverture des plis si nécessaire.

Suite à l'exposé de M. Frédéric GOETZ, Vice-président, et après en avoir délibéré,

**Le conseil communautaire**

**Autorise**

**M. le Président ou son représentant à signer les marchés avec les bureaux respectifs.**

#### **7.4 Roggenhouse: Réhabilitation et mise aux normes de la Mairie – Validation APS, attribution fonds de concours et demandes de subventions**

##### **a/ Validation APS :**

Rapporteur : Henri MASSON, Vice-président.

Suite au travail du comité de pilotage en étroite collaboration avec le cabinet d'architecture SANTANDREA-RAPP-FELLMANN, le programme proposé par l'ADAUHR a été amendé.

Le nouveau projet comporte des surfaces supplémentaires (bureau des élus, salle des associations avec annexes, etc.).

Validé par le Conseil municipal de Roggenhouse lors de sa séance du 26 août, l'avant-projet (AVP) est estimé à environ 670.000 € HT soit 801.320 € TTC.

La consultation relative aux travaux sera lancée d'ici la fin de l'année.

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 458X501 du BP 2010 et seront réajustés à l'issue de la procédure de consultation.

Le plan de financement prévisionnel sera assuré au travers du FNCTVA, de diverses subventions (Europe, Région Alsace, Département du Haut-Rhin, ADEME), ainsi qu'une aide forfaitaire d'EDF pour les bâtiments BBC. Afin de minimiser et de différer la participation communale pour le solde, la Communauté de communes sera sollicitée pour le versement d'un fonds de concours et aura recours à un emprunt de 300 000 € remboursé par la commune.

Suite à l'exposé de M. Henri MASSON, Vice-président, et après en avoir délibéré,

##### **Le Conseil communautaire**

##### **Approuve**

- **Le projet de réhabilitation et de mise aux normes de la Mairie**
- **Le nouveau coût estimatif des travaux (801.320,00 € TTC).**
- Le plan de financement prévisionnel

##### **b/ Attribution de fonds de concours**

Rapporteur : André ONIMUS, Président.

En tant qu'outil d'aménagement et d'équipement au profit des communes membres, la Communauté de communes a décidé de s'engager en 2010 dans un projet porté par certaines communes membres moins bien dotées de son territoire.

Le Conseil communautaire, par délibération du 29 mars 2010, a décidé de mettre en place un fonds de concours au profit des communes de Munchhouse, Roggenhouse et Rustenhart et consacré une enveloppe totale de 100 000 € aux projets d'investissements portés par ces communes.

Il convient donc d'accepter le premier dossier présenté par la commune de Roggenhouse concernant la réhabilitation et mise aux normes de la Mairie.

Il est proposé d'octroyer un fond de concours de 33 000 € pour cette opération réalisée en maîtrise d'ouvrage déléguée.

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

### **Le Conseil communautaire**

#### **Décide**

**D'attribuer à la commune de Roggenhouse le fond de concours de 33 000 € au titre de l'année 2010 pour l'opération sus-indiquée**

#### **Donne pouvoir**

**A Monsieur le Président ou son représentant de signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

#### **c/ Demande de subventions**

Rapporteur : Henri MASSON, Vice-président.

Pour mémoire, le nouveau coût estimatif des travaux de mise aux normes de la Mairie est évalué à 801.320 € TTC.

Afin de financer cette opération réalisée en maîtrise d'ouvrage déléguée, il est proposé de solliciter des subventions auprès du Conseil Général du Haut-Rhin, de la Région Alsace ainsi que de l'ADEME et EDF au titre des aides spécifiques à intervenir pour ce genre de projet.

Suite à l'exposé de M. Henri MASSON, Vice-président, et après en avoir délibéré,

### **Le Conseil communautaire**

#### **Autorise**

**Monsieur le Président ou son représentant à solliciter les subventions auprès des partenaires financiers du projet à savoir :**

- **Le Conseil Général du Haut-Rhin au titre des travaux d'extension et de modernisation dans les Mairies,**
- **La Région Alsace au titre de l'aide à l'étude thermique, de l'aide à la rénovation BBC de bâtiments communaux et du FEDER**
- **L'ADEME et EDF au titre des bâtiments BBC.**

## 8. Divers

**Gestion des déchets** : Dans le cadre des marchés de collecte, transport et traitement des déchets des déchèteries et des PAV, la société EDIB de WITTENHEIM, attributaire du lot 3 « Ordures Ménagères Encombrantes », vient de nous faire parvenir un avenant N°2 concernant les modifications de coordonnées bancaires.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser l'établissement de cet avenant correspondant.

Suite à l'exposé de M. Frédéric GOETZ, Vice-président, et après en avoir délibéré,

### **Le conseil communautaire**

#### **Autorise**

**Le Président ou son représentant à signer l'avenant et toutes les pièces y relatives.**

**ARCICEN** : La Communauté de communes est membre de l'association qui regroupe les communes et EPCI d'implantation d'un établissement nucléaire. La prochaine Assemblée Générale se tiendra le 23 septembre à Paris.

### **Le conseil communautaire**

#### **Décide**

**que MM. François BERINGER et François WASSMER peuvent bénéficier du remboursement des frais que nécessite l'exécution de leur mission quand ils représentent l'intercommunalité lors des réunions de travail et d'information ainsi qu'à l'occasion des assemblées générales de l'association (frais de déplacement, d'hébergement et/ou de restauration).**

**Et**

**Dit**

**Que les crédits nécessaires sont systématiquement inscrits au Budget Primitif.**

**Gendarmerie Nationale à Blodelsheim** : par courrier daté du 10 août 2010, DOMIAL indique qu'elle ne donnera pas suite à la demande de partenariat pour prendre en gestion la caserne.

**Piscine intercommunale** : dans le cadre du projet, des lettres d'intention ont été envoyées à l'Etat et au Conseil Régional et une demande de complément de subvention au Conseil Général du Haut-Rhin. M. le Président a eu un entretien avec Mme le Maire de Fessenheim concernant l'aspect foncier et la démolition de l'établissement actuel ainsi que l'échéance du transfert de gestion (personnels notamment).

Le comité consultatif se réunira courant septembre pour revoir l'enveloppe d'investissement et dégager un cout de fonctionnement du futur établissement intercommunal.

**GLCT** : M. le Président indique que la structure franco-allemande va rééditer le magazine « Le Pont ». Chaque commune membre de l'intercommunalité est invitée à rédiger un article. La nouvelle Pépinière d'entreprises sera également présentée dans les pages du magazine.



**GERPLAN transfrontalier** : Les services du Département du Haut-Rhin vont se rendre dans les communes allemandes intéressées par ce projet pour expliquer la démarche à suivre.

**Rapprochement Pays et SCOT RVGB** : M. le Président fait part de sa volonté de rapprocher les deux Syndicats Mixtes du Pays et du SCOT afin de n'avoir qu'une seule structure syndicale. Cette démarche est motivée par le fait que la Préfecture ne reconnaît pas le Pays actuel. De plus, les deux périmètres des Syndicats sont presque identiques et le personnel est déjà mutualisé.

**Iles du Rhin** : A l'initiative du Conservatoire des Sites Alsaciens, une visite des anciens bassins de décantation des MDPA a été organisée le samedi 28 août 2010 sur les Îles du Rhin. M. Philippe RICHERT, Président de la Région Alsace a fait le déplacement. L'objectif de cette rencontre est de présenter le projet de remise en eau de ces bassins. M. le Président et M. Harald Krauss, président du GLCT, étaient également présents.

## 9. **Informations**

**AMHR** : « Restitution de l'exercice RICHTER 68 » le 18 septembre 2010 à 8 heures 45 à Muntzenheim

Rencontre « Est Collectivités » 2010 / Trophées de l'innovation le 9 octobre à 10 heures à Mulhouse

**4<sup>ème</sup> rencontre de l'habitat** : le 23 octobre 2010 à 9 heures 30 à Colmar

**CNPE** : la Communauté de communes a été destinataire du rapport sur la visite décennale N°3 du réacteur N°1 du CNPE de Fessenheim

**Coopération en faveur de la maîtrise de la langue allemande au sein des collectivités alsaciennes** : une quinzaine de collectivités françaises et allemandes ont réagi très positivement à l'initiative du Département du Haut-Rhin. A ce titre, une réunion technique aura lieu fin septembre à laquelle assistera un membre du personnel de la Communauté de communes.

### **Tour de table**

**M. Patrice WALTISPERGER** : demande aux élus de Fessenheim si avec le périmètre de 2km instauré autour du CNPE, une entreprise qui s'implante dans la Zone Industrielle KOEHLIN peut toujours construire un logement? Réponse à confirmer.

**M. Florent OTT** : demande des informations quant à la réalisation des diagnostics accessibilité des ERP (Etablissement Recevant du Public) que la Communauté de communes mutualise à l'échelle du territoire.

**M. Pierre RENTZ** : indique la reprise des réunions de chantier à l'EHPAD « Les Molènes » à Bantzenheim après une courte trêve estivale. L'association de gestion de l'établissement se réunira le 23 septembre afin d'informer les élus et d'échanger sur l'amélioration du circuit du médicament aux Molènes et l'avancée des travaux d'extension.

**Mme Agnès KIEFFER** : annonce une réunion bilan de la sortie UCPA de cet été. Elle se tiendra le 6 septembre 2010. Après quelques semaines d'interruption pour cause d'arrêt maladie de Mme Carole FRITZ, les animations et sorties proposées par le service culturel reprendront à raison d'une par mois.

**M. Pierre ENGASSER** : rappelle l'organisation d'une fête à l'occasion du 10<sup>ème</sup> anniversaire des structures Petite Enfance le 11 septembre 2010.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président remercie l'ensemble des personnes qui ont préparé cette réunion et clôt la séance à 22 h 00.

**Les membres présents:**

Le Président

Le Vice Président

Le Vice Président

André ONIMUS

Etienne SIGRIST

Patrice WALTISPERGER

Le Vice Président

Le Vice Président

La Vice Présidente

Pierre ENGASSER

Henri MASSON

Agnès KIEFFER

Philippe HEID

François BERINGER

Bernard BRUN

Pierre RENTZ

Fabienne STICH

François WASSMER

Agnès MATTER-BALP

Christophe BITARD

Cédric LEPAUL

Cyrille LHUILLIER

Eric MICHELAT

Jean GOETZ

Florent OTT

Mario HEGY

**Membres excusés:** MM. Frédéric GOETZ et Jean Marc LOEWERT

**Procurations:** M. Frédéric GOETZ à Mme Agnès MATTER-BALP  
M. Jean Marc LOEWERT à M. Pierre ENGASSER

**Etaients invités par ailleurs:** M. Michel HABIG, conseiller général du canton d'Ensisheim, excusé  
Mme Christine VEILLARD, trésorier de Blodelsheim, excusée

**Personnel présent:** M. Fabrice KRIEGER